Quelques réflexions sur un potentiel troisième référendum sur l'indépendance du Québec

ANDRÉ LECOURS & DANIEL BÉLAND

André Lecours est professeur titulaire à l'École d'Études politiques de l'Université d'Ottawa, ancien Président de l'Association canadienne de science politique et membre de la Société royale du Canada. Il est aussi titulaire de la Chaire de recherche du Forum des fédérations et de l'Université d'Ottawa sur le fédéralisme comparé. Ses intérêts de recherche principaux sont le nationalisme et le fédéralisme. Parmi ses ouvrages le plus récents, on note Nationalism, Secessionism, and Autonomy (Oxford University Press, 2021) ainsi que le volume co-dirigé Fiscal Federalism in Canada. Analysis, Evaluation, Prescription (University of Toronto Press, 2023).

Daniel Béland est directeur de l'Institut d'études canadiennes de McGill et professeur James McGill au Département de science politique de l'Université McGill (Montréal, Canada). Un membre de la Société royale du Canada et un éditeur de la revue Policy et Society, il est spécialiste du fédéralisme et de l'analyse de politiques. Il a publié plus de 25 ouvrages et 220 articles dans des revues à comité de lecture. Il a aussi été chercheur invité à l'Université Harvard, l'Institut universitaire européen, l'Université d'Heidelberg, l'Université nationale de Singapour, l'École des hautes études en sciences sociales et le Woodrow Wilson Centre ainsi que professeur invité à l'Université de Brême, l'Université du Danemark du Sud, l'Université d'Helsinki et l'Université de Nagoya.

Récemment, l'indépendance est redevenue un enjeu central du débat politique québécois est raison de la position favorable du Parti québécois (PQ) dans les sondages et de l'engagement de son chef, Paul St-Pierre Plamondon, de tenir un référendum d'ici 2030 si sa formation politique parvient à former un gouvernement majoritaire à la suite de l'élection provinciale prévue pour le 5 octobre 2026. Si ce scénario se produisait, ce serait le troisième référendum sur l'indépendance du Québec, après ceux de 1980 et de 1995, ce dernier se soldant par une victoire très serrée du camp du « non ».

Depuis ce second référendum, le soutien à l'indépendance a connu des fluctuations significatives,[1] avec des hausses marquées en 1996, lors de l'accession de Lucien Bouchard au poste de premier ministre, et au milieu des années 2000, à la suite du scandale des commandites. À l'inverse, d'autres événements, comme la tempête de verglas de 1998, la défaite électorale du PQ en 2014 ou, plus récemment, le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche et la guerre commerciale entre le Canada et les États-Unis qui en a découlé, ont coïncidé avec un déclin du soutien pour l'indépendance.

Au début de mars 2026, selon un sondage Léger, l'appui pour l'indépendance se retrouvait légèrement sous la barre des 30%, ce qui est le taux le plus bas mesuré depuis quelques décennies.[2] Deux semaines plus tôt, un sondage Angus Reid montrait que seulement 15% des personnes interrogées appuient fermement l'indépendance, ce à quoi

[1] https://www.journaldequebec.com/2025/10/20/levolution-de-lappui-a-la-souverainete-et-ses-soubresauts

[2] https://leger360.com/wp-content/uploads/2026/03/Leger_PolitiqueQC_V2_5mars2026.pdf?utm_source=blogs&utm_medium=webpage&utm_content=march2026&utm_campaign=etudesmediatiques

s'ajoute 11% de gens qui penchent vers cette option.[3] De plus, l'idée d'organiser un troisième référendum d'ici 2030 proposée par le Paul St-Pierre Plamondon est impopulaire en soi[4]. Dans ce contexte, le Parti libéral du Québec et la Coalition Avenir Québec ont beau jeu de dénoncer cette idée et de placer cette opposition à la tenue d'un troisième référendum sur l'indépendance au cœur de leur stratégie électorale contre le PQ.

Toutefois, il est important de garder en tête le simple fait que certains événements plus ou moins prévisibles contribuent depuis longtemps à faire fluctuer l'appui envers l'indépendance, dans un sens ou dans l'autre. Ainsi, comme la mort de l'Accord du Lac Meech en 1990 ou, 15 ans plus tard, le scandale des commandites, la décision de la Cour suprême concernant la Loi 21 sur la laïcité de l'État et l'utilisation de la clause nonobstant pourrait soudainement faire augmenter cet appui. À la fin mars 2026, la Cour suprême du Canada a tenu des auditions au sujet d'un dossier portant sur cette loi (Commission scolaire English-Montréal, et al. c. Procureur général du Québec, et al.) et une décision devrait être annoncée plus tard cette année ou, au plus tard, au début de 2027.[5] Le contenu et le moment de cette décision pourraient entraîner des conséquences électorales et politiques majeures, particulièrement au Québec.

Au-delà de ce qui se pourrait se produire au sujet de cette épée de Damoclès, dans l'éventualité d'un référendum sur l'indépendance du Québec dans les prochaines années, au moins six éléments feraient en sorte que la dynamique politique de ce référendum serait différente de celle de 1995.

Le premier élément est La loi sur la clarté référendaire (2000). Cette loi donne à la Chambre des communes la prérogative de juger de la clarté à la fois de la question référendaire et du résultat. Dans l'éventualité d'un résultat en faveur de la sécession jugé clair issu d'une question aussi jugée claire, le gouvernement du Canada aurait la responsabilité de négocier la sécession dans le respect de la démocratie, du fédéralisme, de l'État de droit et de la protection des minorités. L'Assemblée nationale du Québec a rejeté la Loi sur la clarté référendaire, produisant sa propre Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'état du Québec (loi 99, 2000) qui stipule que seule l'Assemblée nationale peut décider des modalités référendaires et que la majorité considérée comme étant suffisante pour déclencher la sécession est de 50% plus un.

Dans quelle mesure la Chambre des Communes choisirait-elle d'invoquer la loi sur la clarté? Tout d'abord, déciderait-elle de juger que la question manque de clarté si elle s'éloignait trop d'un libellé du type « Voulez-vous que le Québec devienne un État indépendant? » L'approche indépendantiste québécoise semble au cours des dernières années s'être rapprochée d'une question portant directement sur l'indépendance, sans référence à une association ou un partenariat avec le Canada,[6] mais il sera tentant pour un gouvernement péquiste d'opter pour une question plus vague afin de maximiser les chances d'atteindre une majorité. Ensuite, la Chambre des Communes déciderait-elle de considérer que la majorité nécessaire pour déclencher le processus de sécession soit supérieure à 50% plus un et, si oui, quelle majorité jugerait-elle nécessaire? Si les gouvernements du Canada et du Québec se trouvent en conflit par rapport à la question référendaire ou à la majorité nécessaire pour mener à la sécession, le gouvernement du Canada pourrait choisir de

[3] https://montrealgazette.com/news/provincial_politics/hard-core-support-for-quebec-separation-at-15-per-cent-poll-suggests

[4] https://qc125.com/proj/2026-01-10-pallas.pdf

[5] https://www.scc-csc.ca/fr/cases-dossiers/search-recherche/41231/

[6] La question posée aux Écossais en 2014, « Should Scotland be an independent country? », représente un précédent important.

ne pas prendre part à une campagne référendaire et de ne pas en reconnaître le résultat, ce qui risquerait de changer considérablement la dynamique d'une telle campagne et de ses suites.

Le deuxième élément est la question autochtone. Dans le contexte du référendum de 1995, cette question avait occupé une place marginale. Les chefs autochtones avaient pour la plupart indiqué que leurs peuples souhaitaient rester au sein du Canada et conserver leur relation avec la Couronne. Cette position ne semblait représenter qu'un problème mineur pour le PQ qui insistait sur l'intégrité territoriale du Québec. Pourtant, la position sécessionniste du PQ amène un paradoxe clair en relation avec les peuples autochtones : si le droit à l'autodétermination du Québec a préséance sur l'intégrité territoriale canadienne, pourquoi le droit à l'autodétermination des peuples autochtones n'aurait pas préséance sur l'intégrité territoriale du Québec? À la fois la discussion politique et l'état du droit au sujet des peuples autochtones, non seulement au Canada mais internationalement, ont beaucoup changé depuis 1995, ce qui fait qu'il serait difficile pour le PQ d'éviter la contradiction que son projet amène sur l'auto-détermination et l'intégrité territoriale.[7]

Un troisième élément qui dénote une différence entre la situation de 1995 et celle d'aujourd'hui est la plus grande division idéologique et politique au Québec. En 1995, il était facile de construire des camps du 'oui' et du 'non', du moins à l'intérieur de la sphère politique québécoise. Plus particulièrement, les partisans de l'indépendance se regroupaient pour l'essentiel au sein du PQ et les relations avec l'autre (petit) parti favorisant alors l'indépendance (l'Action démocratique du Québec, ADQ) n'étaient pas mauvaises. Les indépendantistes de gauche et de droite acceptaient de faire fi de leurs divergences idéologiques et de s'unir pour réaliser leur projet commun. Aujourd'hui, dans le contexte de différences politiques et idéologiques importantes entre le PQ et Québec solidaire (QS), caractérisées par des positionnements divergents sur des enjeux comme l'immigration et la laïcité, l'unité d'un camp du 'oui' serait un défi important.

Un quatrième élément est le libre-échange. En 1995, l'Amérique du Nord était dans un contexte politique et idéationnel libre-échangiste. Le discours politique du PQ quant aux conséquences économiques de l'indépendance était beaucoup orienté vers l'idée que l'économie québécoise était de moins en moins dépendante du marché que représentait le reste du Canada en vertu des flux commerciaux croissants avec les États-Unis.[8] Ainsi, le PQ pouvait de manière apparemment crédible mettre de l'avant l'argument que, peu importe la réaction du Canada à une sécession du Québec, il y aurait un marché-clé qui demeurerait accessible, le marché américain. Dans le contexte de l'abandon par les États-Unis des principes, sinon des structures, du libre-échange nord-américain, ce type d'argument serait beaucoup plus difficile à avancer. Le fait que le PQ semble maintenant préconiser qu'un Québec indépendant adopte sa propre devise est peut-être le résultat d'un constat concernant les changements politiques et économiques en Amérique du Nord initiés par la deuxième présidence Trump.

Cette présidence représente un cinquième élément qui donnerait une toute nouvelle dynamique à un troisième référendum sur l'indépendance du Québec. Considérant ses propos sur le Canada comme 51ème état potentiel des États-Unis, il semble probable que, si un tel troisième référendum se tenait dans les trois prochaines années, le président Trump pourrait y voir une occasion de démembrer le Canada et d'annexer au moins une partie de

[7] Sur la résurgence autochtone, voir Glen Coulthard. Red Skin, White Masks: Rejecting the Colonial Politics of Recognition. (Minneapolis: University of Minnesota Press, 2014).

[8] Pierre Martin, « When nationalism meets continentalism: the politics of free trade in Quebec, » Regional & Federal Studies, 1995, 5(1), 1-27.

ses territoires[9]. Même si ce référendum avait lieu après la fin de deuxième présidence Trump, il est possible que son successeur reste dans la mouvance MAGA (Make American Great Again). À ce titre, il pourrait voir dans une potentielle sécession du Québec une opportunité pour déployer, ou accroître, la puissance américaine face à ses voisins du nord.

Finalement, le dernier élément qui ferait en sorte que la dynamique d'un troisième référendum sur l'indépendance du Québec serait différente de celle de 1995 est les médias sociaux. Tout d'abord, leur utilisation se prête particulièrement bien à l'ingérence étrangères. Ensuite, le débat référendaire se déroulerait vraisemblablement en partie par leur biais, avec toute l'imprévisibilité qui en résulterait.

[9] Sur les relations canado-américaines dans le contexte de la deuxième administration Trump, voir Jack Jedwab, « Est-ce à cela que servent les amis. Évolution des relations entre le Canada et les États-Unis après le second avènement du président Trump », Thèmes canadiens, Automne/hiver 2025, 12-16.